

Près de la moitié de la surface agricole régionale en zone vulnérable

La directive européenne 91/676/CEE dite « directive Nitrates », entrée en vigueur le 12 décembre 1991, prévoit que chaque État désigne des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole avec une révision quadriennale.

Un plan d'actions décliné localement

Les exploitants agricoles situés en zone vulnérable doivent respecter un programme d'actions et de mesures fixé par un cadre national et décliné localement sous forme d'arrêtés préfectoraux. Ce programme vise à une bonne maîtrise des fertilisants azotés d'une part, et à une gestion adaptée des terres agricoles

d'autre part. L'objectif final est de limiter les fuites de nitrates vers les eaux souterraines et superficielles. Les épandages de fertilisants sont interdits pendant les périodes à risque pour la qualité de l'eau. Les ouvrages de stockage des effluents d'élevage sont ainsi dimensionnés pour respecter cette obligation.

Peu de zones classées sur les reliefs

La révision des zones vulnérables est conduite à l'échelle des bassins versants hydrologiques. La région Bourgogne-Franche-Comté se répartit sur trois bassins versants et, suite à la révision de 2021, 43 % du territoire régional est classé en

zones vulnérables. Désormais, 41 % des exploitations de la région sont concernées et doivent adapter leurs pratiques agricoles pour lutter contre la pollution par les nitrates.

À l'est, les massifs du Jura et des Vosges ne sont pas concernés par le classement, ainsi que le Morvan au centre de la région.

Le taux de classement est hétérogène suivant les départements. Dans l'Yonne, en Côte-d'Or et dans une moindre mesure en Haute-Saône, la SAU est très majoritairement classée en zone vulnérable.

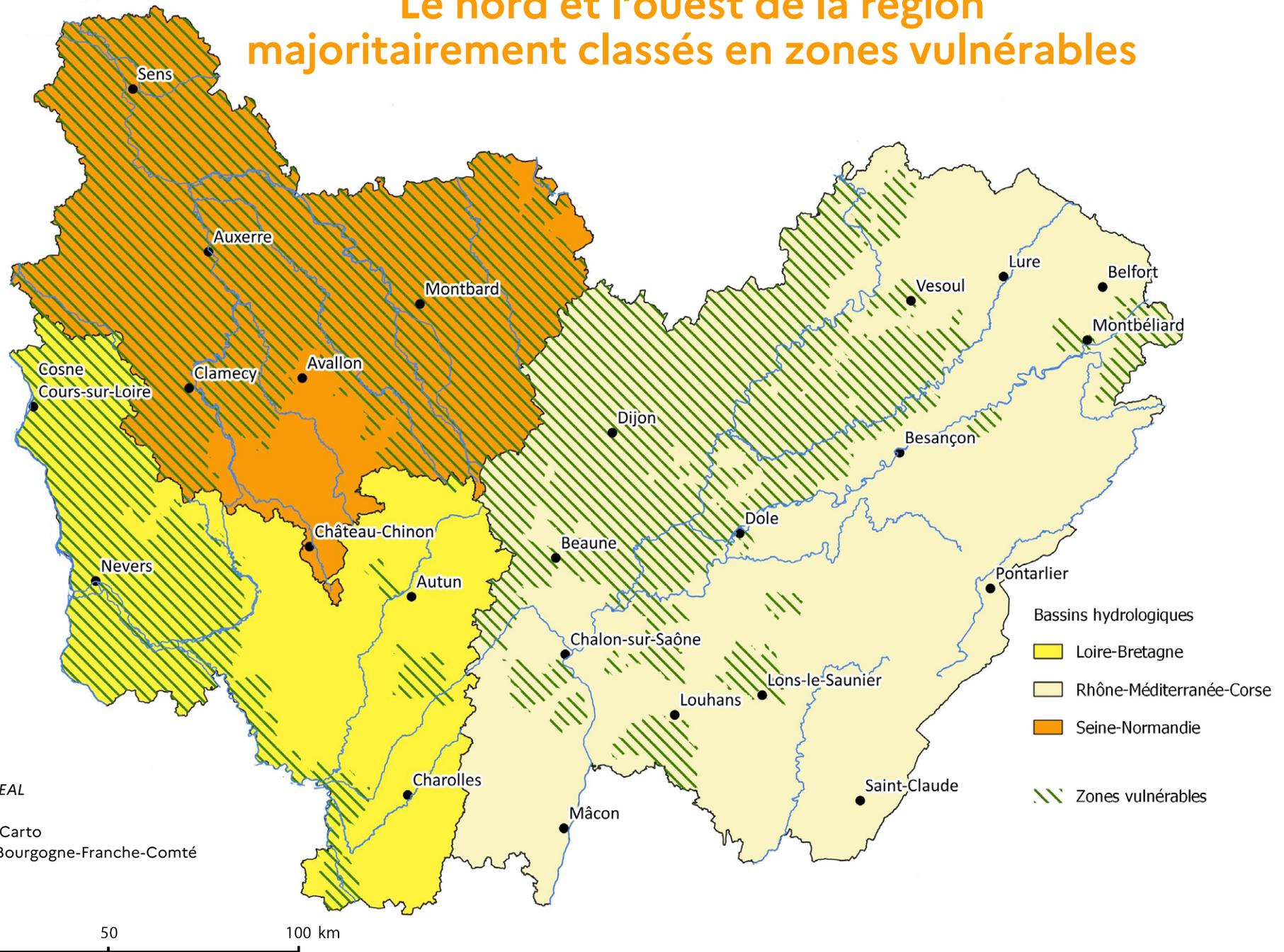
À l'opposé, le Doubs, la Saône-et-Loire et la Nièvre ont une part de SAU en zones vulnérables inférieure à 15 %.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC
Nombre de communes	698	573	494	309	539	565	423	101	3 702
dont en zone vulnérable * (en %)	87	16	18	19	48	14	96	33	44
Superficie (en km²)	8 763	5 233	4 999	6 817	5 360	8 575	7 427	609	47 783
dont en zone vulnérable * (en %)	87	9	14	11 e	51	11	94	34	40
Nombre d'exploitations	4 138	2 538	2 243	2 748	2 029	6 079	3 639	248	23 662
dont en zone vulnérable * (en %)	84	8	19	10	54	11	95	37	41
SAU (en ha)	462 000	221 800	193 000	367 800	235 300	512 700	416 100	19 700	2 428 200
dont en zone vulnérable * (en %)	87	9	20	12	61	10	95	43	46

* zones vulnérables révisées en 2021

Sources : DREAL, Agreste - Recensement agricole 2020

Le nord et l'ouest de la région majoritairement classés en zones vulnérables



Source : DREAL

© IGN - BD Carto
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

0 50 100 km

Un modèle d'élevage plutôt extensif

En Bourgogne-Franche-Comté, près de 13 000 exploitations élèvent des gros animaux. Les cheptels de ces élevages équivalent à 1,33 million d'UGB (cf définitions), les UGB bovins représentant 97 % du total. La Saône-et-Loire est le département de la région comptant le plus d'UGB, devant la Nièvre. Cette dernière est, par ailleurs, le département de France possédant le plus grand troupeau moyen par exploitation (140 UGB bovins).

Ces exploitations façonnent ainsi le territoire régional pour l'alimentation de leurs animaux. Leur surface fourragère occupe en moyenne 74 % de leur SAU. Cela correspond à un peu moins de 1,3 million d'hectares, dont 84 % en prairies permanentes. Ces prairies sont pâturées tout ou partie de l'année et servent également à la production de foin. Les fourrages sont largement consommés par l'élevage allaitant et, dans la région plus qu'ailleurs, par l'élevage laitier en lien avec les cahiers des

charges des AOP fromagères du « Massif du Jura ». Ces pratiques et la plus grande spécialisation en élevage expliquent ainsi les parts élevées des fourrages dans le Doubs, le Jura et la Saône-et-Loire.

Un taux de chargement relativement limité

Rapporter le cheptel (mesuré en UGB) aux surfaces fourragères permet d'obtenir un taux de chargement, indicateur reflétant en partie les pratiques d'élevage.

En Bourgogne-Franche-Comté, le taux de chargement des exploitations ayant des gros animaux s'établit à 1,04 UGB par hectare de surface fourragère, contre 1,2 au niveau national. Le système d'élevage régional a ainsi un caractère plutôt extensif, notamment par rapport à des régions comme les Hauts-de-France (2,2 UGB/ha) ou la Bretagne (1,6 UGB/ha). Dans le Doubs et le Jura, les faibles taux de chargement s'expliquent essen-

tiellement par le cahier des charges des AOP fromagères qui impose un chargement maximal de 1,3 UGB/ha et une surface en herbe d'au moins un hectare par vache. Dans les autres départements, les taux de chargement liés à la production de lait standard sont plus élevés mais restent inférieurs à la moyenne nationale. De même, l'élevage allaitant en Saône-et-Loire ou dans la Nièvre reste relativement extensif avec un recours au pâturage des animaux une grande partie de l'année.

Définitions:

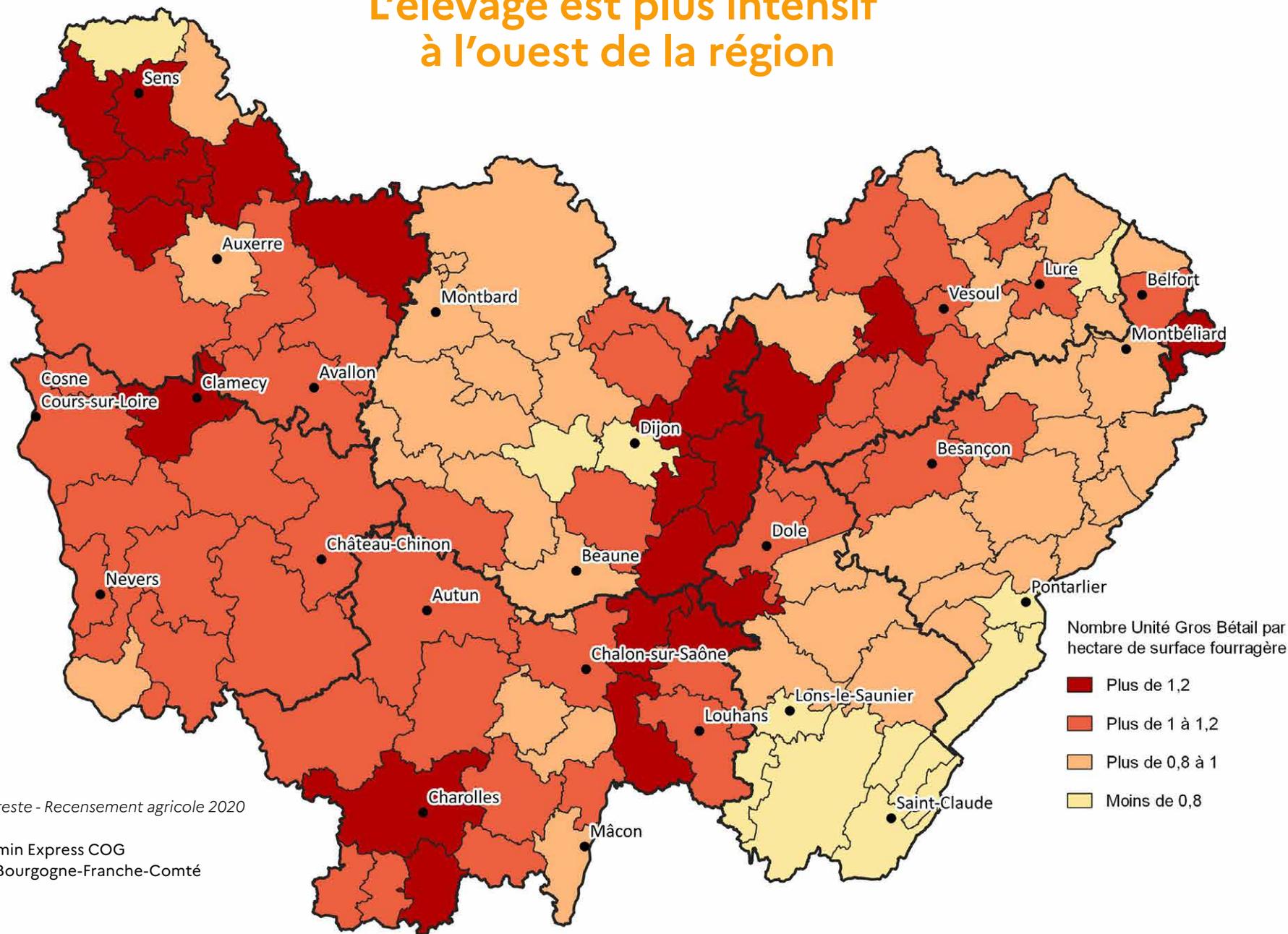
L'Unité Gros Bétail utilisée ici est l'UGB référence PAC. Dans ce référentiel, les bovins de plus de 2 ans représentent 1 UGB, les autres bovins de 6 mois à 2 ans 0,6 UGB, et les ovins et caprins 0,15 UGB.

La surface fourragère comprend les cultures fourragères annuelles, les prairies artificielles, les prairies temporaires et la Surface Toujours en Herbe (STH) ou communément appelée prairies permanentes.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC
Nombre d'exploitations ayant des gros animaux	1 506	2 129	1 332	1 880	1 375	3 628	884	160	12 894
Nombre d'UGB (référence PAC)	157 900	177 000	111 200	241 600	138 400	419 300	72 600	13 000	1 331 000
Surface fourragère (en ha)	163 200	192 500	133 400	219 800	130 400	369 300	64 500	11 600	1 284 700
<i>dont surface toujours en herbe</i>	<i>130 100</i>	<i>164 900</i>	<i>112 000</i>	<i>191 200</i>	<i>98 900</i>	<i>328 700</i>	<i>45 400</i>	<i>9 000</i>	<i>1 080 200</i>
Part des surfaces fourragères dans la SAU de ces exploitations (en %)	58	91	81	75	68	83	47	70	74
Taux de chargement (UGB / Surface fourragère)	0,97	0,92	0,83	1,1	1,06	1,14	1,13	1,13	1,04

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

L'élevage est plus intensif à l'ouest de la région



La pratique du labour en baisse

Au cours de la campagne 2019-2020, 38 % des sols travaillés ont été labourés. C'est 17 points de moins qu'en 2010. Le labour implique un retournement profond du sol (15 cm minimum) avec enfouissement des résidus de récolte. A contrario, les techniques sans ou avec peu de retournement voient leurs parts augmenter dans tous les départements. Ces techniques culturales simplifiées (dites TCS) permettent de travailler de plus grandes surfaces par unité de main d'œuvre. Elles trouvent également tout leur intérêt sur les terres superficielles des plateaux côte-d'oriens et icaunais où l'utilisation de la charrue est mise à mal par les parcelles caillouteuses.

Une technique plus récente et en expansion, bien qu'encore minoritaire (8 %), est le semis direct. Cette pratique, généralement synonyme de conservation des sols, est prisée par les exploitants qui veulent préserver la vie de leurs sols, réduire leurs charges de structure (moins

de matériel) et opérationnelles (réduction de la consommation de carburant). Deux autres atouts non négligeables de cette technique sont la diminution de l'érosion des sols et la préservation de l'humidité de surface permettant la levée des cultures, même en conditions relativement sèches. Néanmoins, en l'absence de travail du sol préalable, le semis direct nécessite une utilisation quasi-systématique d'herbicides de synthèse pour contrôler les adventices.

Les cultures de printemps de plus en plus intégrées aux rotations

Les cultures de printemps permettent de diversifier l'assolement et d'allonger les rotations. Ainsi, le contrôle des adventices, des maladies et des insectes est facilité. Leurs surfaces sont en forte hausse dans la région depuis 2010 (+ 56 %). Logiquement, elles sont plus présentes et progressent par-

ticulièrement dans les zones de grandes cultures de l'Yonne, de Côte-d'Or et de la Nièvre.

Les cultures de printemps peuvent nécessiter une couverture du sol hivernale entre la récolte de la culture précédente et le semis de celle à venir, notamment en zones vulnérables où cette couverture est obligatoire. C'est pourquoi environ la moitié de la sole régionale emblavée au printemps reçoit un couvert. Il s'agit très majoritairement de Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN), implantées en vue de capter les nitrates, sans valorisation de celles-ci.

Le reste du couvert hivernal (13 % des surfaces) est réalisé avec des cultures dites dérochées, qui ont vocation à être valorisées, notamment sous forme d'une deuxième récolte de céréales ou de fourrages ou encore pour produire de l'énergie via la méthanisation.

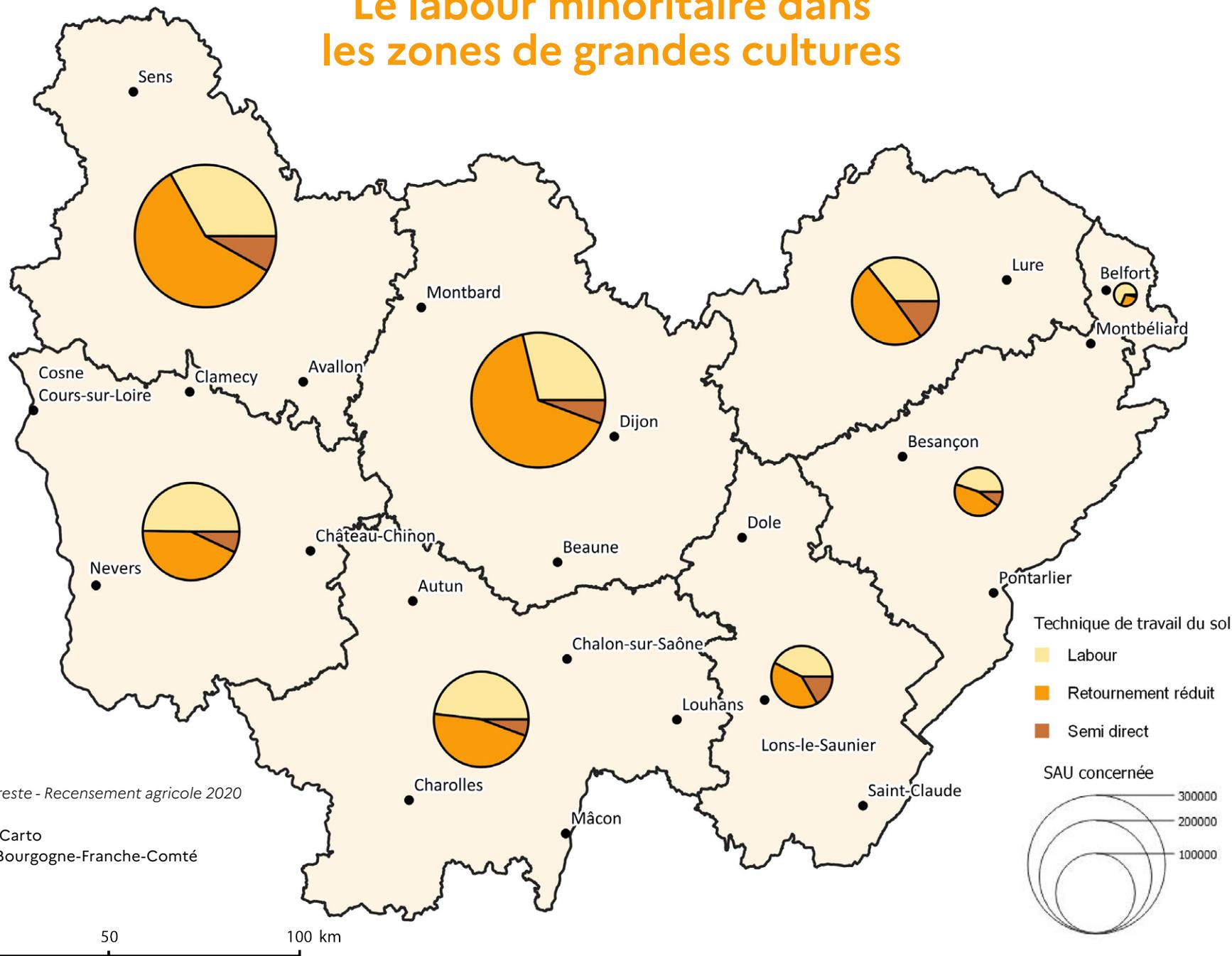
	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC
Terres arables (en ha)	310 200	52 100	72 800	164 900	128 400	149 900	352 500	9 500	1 240 300
dont surfaces labourées *(en %)	29	44	43	50	36	48	33	69	38
dont surfaces sans retournement ou avec retournement réduit *(en %)	66	45	41	44	49	46	59	28	54
dont surfaces en semis direct *(en %)	6	10	17	7	15	6	8	3	8
Cultures de printemps (en ha)	82 100	10 000	21 000	48 400	35 300	51 500	102 300	3 700	354 300
dont couvert hivernal par des cultures intermédiaires *(en ha) :	50 800	4 300	6 700	18 000	19 900	18 400	64 300	2 000	184 400
dont CIPAN *(en %)	92	36	85	94	76	60	96	75	87
dont cultures dérochées *(en %)	8	64	15	6	24	40	4	25	13

* données estimées à partir d'un échantillon d'exploitations

Avertissement : les estimations au niveau des départements sont moins robustes qu'au niveau de la région

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Le labour minoritaire dans les zones de grandes cultures



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

© IGN - BD Carto
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

0 50 100 km

Plus d'une exploitation sur dix a bénéficié de MAEC entre 2015 et 2019

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont des mesures de développement territorial constituant l'un des outils du deuxième pilier de la programmation de la PAC 2015-2022. Elles ont pour objectif d'accompagner les exploitations agricoles aussi bien dans le développement que dans le maintien de pratiques combinant à la fois performance économique et environnementale.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité et des sols ou encore la lutte contre le changement climatique. Les agriculteurs sont alors indemnisés pour les surcoûts qu'engendrent les changements de pratiques. La SAU des territoires à enjeux dans lesquels les exploitations peuvent bénéficier d'aides MAEC représente près d'un quart de la SAU de la région.

Les mesures agroenvironnementales ont été contractualisées sur l'ensemble de la région, avec une plus grande concentration des surfaces concernées dans l'ouest, notamment dans le Morvan et la zone Natura 2000 du clunisois.

Entre 2015 et 2019, près de 2 700 exploitations se sont engagées dans 4 600 mesures agro-environnementales en Bourgogne-Franche-Comté. Parmi elles, 40 % ont bénéficié de plusieurs mesures différentes sur leur territoire.

Au total, sur la période, près de 6 % de la SAU régionale, soit 146 500 ha, est couverte par une MAEC pour un montant de 86 millions d'euros, dont 60 % provenant du FEADER.

Une forte contractualisation en MAEC localisées

Les mesures localisées, limitées à des parcelles où se situent les enjeux environnementaux,

concernent plus de sept contractualisations sur dix pour l'ensemble des campagnes 2015-2019. Elles correspondent à 44 % de l'enveloppe budgétaire allouée en MAEC. Les opérateurs de territoires ont favorisé leurs mises en œuvre par rapport aux mesures systèmes, s'appliquant à l'ensemble de l'exploitation. Plus consommatrices en crédits, ces dernières ont été réservées aux zones aux enjeux les plus forts.

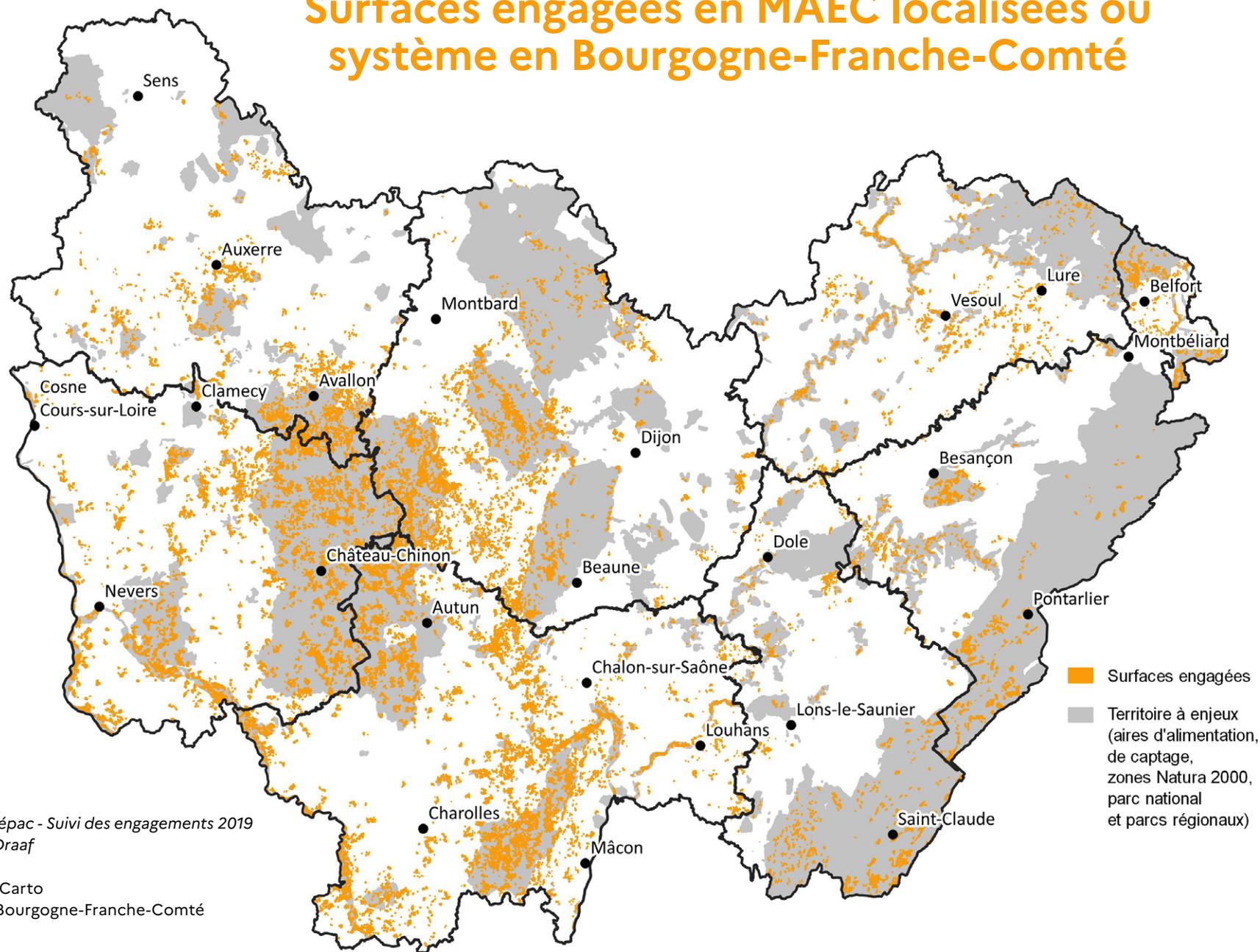
Sur le cycle 2015-2019, près de 1 000 mesures systèmes ont été contractualisées, concernant plus de 102 000 ha.

Les mesures systèmes herbagers représentent plus de 80 % des surfaces engagées en MAEC système. Ouvertes dès 2015 sur une large partie du territoire bourguignon et, dans une moindre proportion, sur le territoire franc-comtois, celles-ci ont été réouvertes à partir de 2016 sur les sites Natura 2000.

MAEC engagées entre 2015-2019	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC
Mesures localisées contractualisées (en nombre)	343	369	437	543	456	906	185	62	3 301
Montant d'aide engagé sur 5 ans (en milliers d'€)	5 572	2 874	2 537	6 265	5 876	10 494	3 336	820	37 774
Mesures systèmes contractualisées (en nombre)	183	28	11	252	27	360	82	18	961
Montant d'aide engagé sur 5 ans (en milliers d'€)	9 993	799	438	11 886	1 153	14 832	5 038	683	44 822
Préservation des ressources génétiques (en nombre)	29	109	48	21	53	44	34	4	342
Montant d'aide engagé sur 5 ans (en milliers d'€)	407	639	710	331	461	430	679	52	3 709
Total des mesures engagées	555	506	496	816	536	1 310	301	84	4 604
Total des montants engagés (en milliers d'€)	15 972	4 312	3 685	18 482	7 490	25 756	9 053	1 555	86 305

Source : Télépac - Suivi des engagements 2019 Traitement DRAAF

Surfaces engagées en MAEC localisées ou système en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Télépac - Suivi des engagements 2019
Taitement Draaf

© IGN - BD Carto
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

0 50 100 km

Peu d'irrigation en Bourgogne-Franche-Comté

Le recours à l'irrigation est peu fréquent en Bourgogne-Franche-Comté. En 2020, moins de 6 % des exploitations sont équipées d'un matériel d'irrigation. Les surfaces irrigables ne représentent que 2,2 % de la Surface Agricole Utilisée (SAU) soit environ 52 000 hectares. À titre de comparaison, cette part atteint 28 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 23 % en Centre-Val de Loire. La région se situe d'ailleurs en avant-dernière position, devant la Normandie, en ce qui concerne le nombre d'exploitations équipées et la part de surfaces irrigables dans la SAU. Même si elle reste modeste, la part des surfaces irrigables a progressé de 46 % entre 2010 et 2020. On peut y voir une adaptation des pratiques pour sécuriser les rendements de certaines cultures face aux épisodes de sécheresse successifs des dernières années. Les surfaces irrigables sont très majoritairement situées dans les départements bourguignons,

notamment dans la plaine dijonnaise, dans la façade ouest de la Nièvre et dans le nord de l'Yonne. Côté franc-comtois, le Jura fait figure d'exception avec plus de 4 000 ha irrigables, localisés principalement dans la plaine doloise. Au final, la moitié des surfaces irrigables est concentrée dans seulement 9 EPCI.

Le maïs, principale culture irriguée

En 2020, la moitié des surfaces irrigables ont été irriguées au moins une fois. Le maïs (grain ou ensilage) représente 36 % des cultures irriguées suivi du blé (16 %) et du soja (11 %). Environ un millier d'exploitations, soit les trois quarts de celles ayant des surfaces irrigables, utilisent leur réseau individuel, assurant elles-mêmes la récupération de l'eau avec leurs propres installations pour ensuite irriguer les cultures. Dans ce

cas, l'eau provient pour les deux tiers des cas de forage ou de puits, mais également de prélèvement d'eaux de surface naturelles ou de retenues collinaires (réservoirs à ciel ouvert, non connectés à un cours d'eau, permettant de stocker l'eau en vue de l'arrosage futur des cultures).

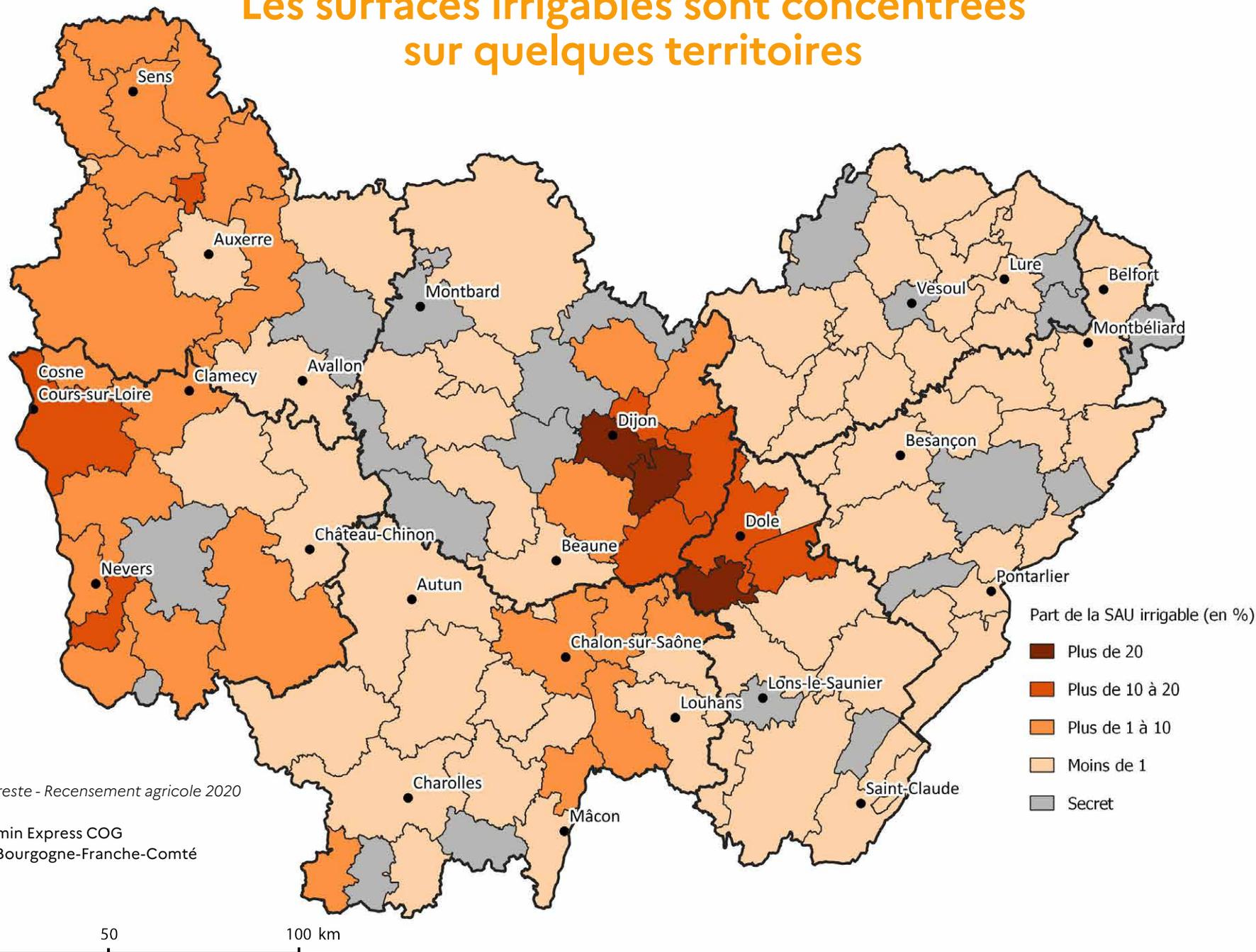
Un tiers des exploitations équipées pour l'irrigation font appel à des entreprises qui assurent la collecte et la distribution de l'eau auprès des agriculteurs, moyennant une redevance forfaitaire par tranche de consommation.

L'aspersion est le mode d'irrigation très majoritairement utilisé pour arroser les cultures puisque 95 % des surfaces irrigables sont équipées de ce système. L'irrigation par gravité et la micro-irrigation (comme le goutte-à-goutte) sont des techniques marginales. Néanmoins, les exploitations spécialisées en horticulture utilisent la micro-irrigation sur la moitié de leurs surfaces irrigables.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC	Évolution régionale 2020/2010
Surface Agricole Utile totale (en ha)	462 000	221 800	193 000	367 800	235 300	512 700	416 100	19 700	2 428 500	- 0,1 %
Nombre d'exploitations agricoles ayant des surfaces irrigables	297	79	198	174	84	248	247	17	1 344	+ 18 %
Surface irrigable (en ha)	16 100	250	9 200	10 600	800	5 500	9 800	30	52 280	+ 46 %
Part de SAU irrigable (en %)	3,5	0,1	4,8	2,9	0,3	1,1	2,4	0,2	2,2	+ 0,7 point
Surface irriguée (en ha)	6 800	100	4 300	7 700	320	2 300	4 600	10	26 130	+ 68 %

Source : Agreste- Recensements agricoles 2020 et 2010

Les surfaces irrigables sont concentrées sur quelques territoires



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

© IGN - Admin Express COG
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté